Hebdo





Volume 6, No 26 (Hebdomadaire)

le 28 juin 1978

Le temps d'agir. Jalons du renouvelle- ment de la fédération canadienne 1
Accord cinématographique entre l'Allemagne et le Canada 3
La Société Générale au Québec 3
\$76 millions pour le développement du tourisme au Québec
Le Canada accueille la princesse Margriet de retour au pays natal 4
Début de l'enquête Santé Canada 6
Fromages canadiens présentés à New York 6
La construction au Canada (1976-1978) 6
La chronique des arts 7
Nouvelles brèves 8

SXTERNAL AFFAIRS
AFFAIRES EXTERIEURES

JULY 4 1978

OTTAWA
LIBRARY | BIBLIOTHEQUE

Cette semaine...

il y aura 35 ans demain, la princesse Margriet des Pays-Bas était baptisée en l'église presbytérienne de St. Andrew, à Ottawa, par le révérend Winfield Burggraaff, Canadien d'origine hollandaise.

Le temps d'agir. Jalons du renouvellement de la fédération canadienne

Une nouvelle affirmation de l'identité canadienne, une nouvelle définition des principes qui sous-tendent la fédération, une nouvelle conception des rapports entre nos gouvernements et une nouvelle constitution sont les conditions nécessaires au renouvellement de la fédération canadienne, a annoncé le 12 juin le gouvernement fédéral.

Dans un document intitulé Le Temps d'agir. Jalons du renouvellement de la fédération canadienne, document présenté le 12 juin à la Chambre des communes par le premier ministre, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il s'était engagé vers le renouvellement de la fédération canadienne. En voici les points saillants:

Affirmation de l'identité canadienne

Le Canada nous a faits ce que nous sommes et nous a faits plus semblables que nous ne le croyons. Notre fonds commun est considérable. Nous partageons une histoire, un vaste territoire, une solidarité nationale, une éthique nordaméricaine et les mêmes valeurs démocratiques. D'autres valeurs doivent cependant être intégrées à ce consensus. Elles ont trait à l'égalité linguistique, à la diversité des cultures, à la dignité des autochtones et à l'autonomie des régions. Nous devons non seulement accepter que les autres collectivités canadiennes puissent être différentes des nôtres, mais aussi les respecter pour ce qu'elles sont. L'amitié, la solidarité et le respect entre collectivités qui se veulent différentes sont des valeurs essentielles de l'identité canadienne.

Notre identité doit donc être fondée sur le respect de ces différences et sur la reconnaissance du principe voulant que l'unité ne soit pas synonyme d'uniformité.

Principes du renouvellement

L'évolution du grand débat sur l'unité du pays démontre que l'immense majorité des Canadiens a compris que le renouvellement de la fédération s'impose et qu'elle est décidée à l'effectuer. "Chaque génération de Canadiens doit accomplir de nouveau le miracle de son existence politique", a dit l'historien Arthur Lower; notre génération ne fait pas exception.

Pour réussir, ce renouvellement doit être fondé sur des principes pouvant englober les réalités fondamentales de notre société. Les gouvernement propose donc les principes suivants:

• Le renouvellement de la fédération doit consacrer la primauté des citoyens sur les institutions, garantir leurs droits et

Le ministre de la Justice, M. Ron Basford, a rencontré, le 15 juin à Londres, la reine Elizabeth pour lui présenter les propositions de changement à la Constitution. M. Basford était accompagné de M. Donald Thorson, conseiller du premier ministre sur les questions constitutionnelles.

libertés, et assurer que ces droits et libertés sont inaliénables.

- Le renouvellement de la fédération doit conduire au plein respect des droits légitimes des autochtones, reconnaître la place qui leur revient dans la mosaïque canadienne à titre de premiers occupants du pays, et leur donner les moyens de jouir pleinement de l'égalité des chances.
- Le renouvellement de la fédération doit garantir l'égalité linguistique de ses deux grandes collectivités, l'anglophone et la francophone, et assurer que les institutions canadiennes existent pour favoriser l'épanouissement de chacune.
- Le renouvellement de la fédération doit mieux reconnaître le principe de la diversité des cultures et le droit de tout

citoyen, quelle que soit son origine ethnique, à l'égalité des chances. Toutes les collectivités culturelles doivent pouvoir compter sur l'appui des deux ordres de gouvernement pour préserver leur patrimoine culturel et pour découvrir et apprécier celui des autres.

• Le renouvellement de la fédération doit favoriser en tous domaines le développement autonome des régions, en évitant la centralisation excessive.

Le renouvellement de la fédération doit conduire à une intégration économique plus poussée entre les régions du pays et permettre à toutes d'en profiter plus également.

• Le renouvellement de la fédération doit accroître et approfondir la solidarité entre citoyens de toutes les régions et de toutes les collectivités du pays.

• Le renouvellement de la fédération doit mieux établir ses deux pouvoirs, le pouvoir fédéral et le pouvoir provincial, qui sont interdépendants, bien qu'également assujettis à la Constitution, et se partagent la souveraineté interne.

• Le renouvellement de la fédération doit faire du Canada un pays auquel tous ses citoyens pourront donner sans réserve leur allégeance et leur loyauté. Fort de cette allégeance et de cette loyauté, un Canada renouvelé pourra servir au mieux les intérêts de tous les Canadiens.

Renouvellement du fédéralisme

Le fédéralisme est le seul régime de gouvernement qui soit compatible avec la réalité canadienne, soit une union politique qui fait la juste part entre la centralisation et la décentralisation. Avec le temps, la nature du fédéralisme canadien s'est modifiée, de sorte qu'aujourd'hui le gouvernement fédéral et ceux des provinces sont plus interdépendants qu'ils ne l'ont jamais été.

Pour que cette interdépendance soit efficace et permette à chaque ordre de gouvernement de servir les citoyens le mieux possible, le gouvernement fédéral a proposé les objectifs suivants:

1) harmoniser les rapports fédérauxprovinciaux;

2) accélérer le processus de consultation, et le rendre plus économique à tous égards;

3) assurer la plus grande liberté d'action possible à chaque gouvernement pour qu'il puisse s'acquitter de ses responsabilités constitutionnelles, y compris l'accès aux ressources financières requises, par le truchement de ses propres pouvoirs d'imposition ou de paiements de péréquation;

4) accroître la responsabilité de chaque gouvernement devant sa législature et son électorat:

5) permettre aux contribuables et aux autres citoyens de mieux comprendre le processus intergouvernemental;

6) éliminer le chevauchement inutile de lois, règlements, politiques, programmes ou services et, de façon générale, rendre moins coûteuse la prestation des services gouvernementaux.

Le gouvernement fédéral s'engage à collaborer avec les gouvernements provinciaux à la réalisation de ces objectifs. Il propose en particulier ce qui suit:

• Que les mesures voulues soient prises pour que le gouvernement fédéral tienne pleinement compte des responsabilités constitutionnelles et des priorités des gouvernements provinciaux, notamment en consultant les provinces au moment de la préparation de propositions législatives, de la formulation de politiques, ou de l'élaboration de programmes qui se rattachent à un domaine où les responsabilités sont partagées, ou qui pourraient avoir des répercussions considérables (financières ou autres) sur un secteur ou un programme de compétence provinciale.

• Que les provinces, dans le même esprit, consultent le gouvernement fédéral lors-qu'elles préparent des initiatives qui touchent à un domaine où les responsabilités sont partagées, ou qui pourraient avoir des répercussions considérables (financières ou autres) sur un secteur ou un programme de compétence fédérale.

• Que le gouvernement recherche avec les provinces les moyens de rendre plus expéditif et plus efficace le processus de consultation fédérale-provinciale.

• Que soient précisées dans toute la mesure du possible, avec le concours des provinces et secteur par secteur, les responsabilités de chaque autorité gouvernementale, afin que les gouvernements, les législateurs, les fonctionnaires et, ce qui importe le plus, le public, sachent mieux comment ces responsabilités sont partagées.

• Que soient examinés avec les provinces, à titre prioritaire, les moyens de supprimer ou d'éviter le chevauchement inutile des initiatives des deux ordres de gouvernement, y compris la possibilité, le cas échéant, d'administrer des programmes ou de fournir des services par l'entremise d'organismes communs.

Nouvelle constitution

Le gouvernement vise à doter le Canada

d'une nouvelle constitution avant la fin de 1981.

Il usera, pour ce faire, de tous les pouvoirs dont il dispose et, ce faisant, il consultera les gouvernements des provinces.

Il presse les provinces de coopérer avec lui pour renouveler les dispositions constitutionnelles qui ne peuvent être modifiées sans leur coopération.

Il ne pose que deux préalables au renouvellement de la Constitution.

Le premier, c'est que le Canada continue d'être une véritable fédération, soit un État dont la constitution établit un Parlement fédéral avec des pouvoirs réels s'appliquant dans l'ensemble du pays, et des parlements provinciaux avec des pouvoirs non moins réels s'appliquant sur le territoire de chaque province.

Le second, c'est qu'une charte des droits et libertés fondamentales soit insérée dans le nouvelle constitution et qu'elle s'applique également aux deux ordres de gouvernement.

Défauts de notre constitution actuelle

Il suffit d'évoquer la croissance remarquable du Canada depuis 110 ans pour établir que notre constitution nous a généralement bien servis. Néanmoins, elle comporte plusieurs défauts qu'il nous faut corriger.

• Elle découle en grande partie des Lois du Parlement britannique et elle ne s'est pas encore domiciliée au pays.

• Ses différentes dispositions sont éparpillées dans un grand nombre de statuts distincts, dont plusieurs sont à peu près inconnus de la population canadienne.

• Elle ne contient ni préambule, ni énoncé de principes; sa langue est obscure, son style lourd et peu inspirant.

• Elle a donc une piètre valeur éducative, et les Canadiens y trouvent peu de choses qui puissent leur inspirer de la fierté.

• Elle ne traite pas des droits et libertés fondamentales, et elle protège d'une manière inadéquate les droits linguistiques.

• Elle répartit les pouvoirs entre le Parlement fédéral et les législatures provinciales d'une manière qui n'est ni aussi précise, fonctionnelle ou explicite qu'on le souhaiterait.

• Elle ne permet pas l'expression d'un éventail suffisamment large de préoccupations d'ordre régional et provincial au Sénat.

• Le statut de la Cour Suprême n'est pas inscrit dans la Constitution et n'est défini que par une loi ordinaire du Parlement (suite à la page 8)

Accord cinématographique entre l'Allemagne et le Canada



Mme Hamm-Bruecher et M. John Roberts apposent leur signature à l'Accord.

Le Canada et la République fédérale d'Allemagne ont signé un accord de coopération en matière cinématographique, le 30 mai à Ottawa. L'accord a été signé par le ministre d'État responsable des Affaires culturelles au ministère des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, Mme Hamm-Bruecher, et par le secrétaire d'État du Canada, M. John Roberts.

"Nous espérons, par cette entente, intensifier la coopération cinématographique entre l'Allemagne et le Canada et contribuer à la coproduction de films par l'industrie cinématographique de chacun des pays", a dit M. Roberts.

Chaque pays s'efforcera, en plus, d'encourager chez lui la distribution des films de l'autre pays.

L'entente prévoit aussi l'établissement d'une commission mixte composée de représentants du gouvernement et de l'industrie cinématographique de chaque pays. Cette commission se réunira tous les deux ans.

La signature de cet accord a eu lieu à l'occasion de la réunion à Ottawa des représentants canadiens et allemands chargés de passer en revue la coopération culturelle entre le Canada et la République fédérale d'Allemagne dans le cadre de l'accord culturel signé par les deux pays en 1975.

Notons que le Canada a déjà signé de telles ententes avec l'Italie, la France, le Royaume-Uni et l'Irlande du Nord, et Israël.

Mme Hamm-Bruecher, qui a effectué un séjour de cinq jours au Canada, avait, avant de venir à Ottawa, présenté une communication à la Conférence des sociétés savantes du Canada, à London, le 28 mai, sur le thème de la coopération multilatérale dans le domaine de l'éducation.

La Société Générale au Québec

Une des plus importantes banques de France, la Société Générale, s'est installée à Montréal.

La Société Générale poursuivra par la suite son expansion au Canada avec l'ouverture au cours des prochains mois de trois succursales à Toronto, Calgary et Vancouver.

Avec un actif de \$20 milliards, cette institution financière possède un réseau de 2 600 agences en France et des filiales dans plus de 50 pays. Sur le plan international, elle se classe au huitième rang.

La présence de la Société Générale sur le continent américain s'est manifestée très tôt par la création à New York, dès avant la Deuxième Guerre mondiale,

d'une agence qui est restée de nombreuses années la seule banque française aux États-Unis. Depuis, cette présence n'a cessé de s'affirmer au fur et à mesure que les affaires françaises s'implantaient sur ce continent.

En 1972, la Société Générale acquérait véritablement une nouvelle dimension en Amérique du Nord au sein du groupe European American Bank, Banque consortiale où sont associées à ses côtés les grandes banques européennes suivantes: l'Amsterdam Rotterdam Bank, la Deutche Bank, la Midland Bank, la Société Générale de Banque et le Creditanstalt Bankverein.

\$76 millions pour le développement du tourisme au Québec

Le gouvernement fédéral et celui du Québec ont signé une entente complémentaire sur le développement touristique au Québec.

Aux termes de cette entente, d'une durée de cinq ans, on prévoit la réalisation de nombreux projets tels que: la création de quatre parcs provinciaux et d'une plage publique dans la région de Montréal; d'importants travaux de restauration à la Place Royale, à Québec; l'aménagement de parcs en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine; l'amélioration des centres de plein air du Saguenay-Lac St-Jean; la création d'un parc provincial dans cinq régions (les Cantons de l'Est, le Saguenay-Lac St-Jean, la Mauricie, la Côte Nord, l'Abitibi-Temiscamingue); la création d'un centre de plein air dans l'Outaouais.

L'entente s'inscrit dans l'ensemble des mesures prises par les deux ordres de gouvernement depuis 1976 pour promouvoir l'industrie touristique par la mise en valeur des attraits naturels et l'aménagement de nouveaux lieux de loisirs et de divertissement dans cette province.

Au Québec, le tourisme qui occupe le second rang après l'industrie des pâtes et papiers a connu une forte baisse au cours des dernières années. L'on espère par cet accord rendre cette industrie plus compétitive, attirer plus de visiteurs et inciter les Québécois a visiter davantage leur province.

Les coûts des projets faisant l'objet de cette entente seront partagés entre le Canada, qui en payera 60 p.c., soit \$45,6 millions, et le Québec, qui prendra 40 p.c. à sa charge, soit \$30,4 millions.

Le Canada accueille la princesse Margriet de retour au pays natal



Le gouverneur général et Mme Léger (à droite) accueillent les visiteurs princiers.

La princesse Margriet des Pays-Bas, accompagnée de son époux, M. Pieter van Vollenhoven, est arrivée à Ottawa, sa ville natale, le 7 juin, pour une visite de dix jours en sol canadien. Il s'agissait de sa première visite officielle au Canada, pays qu'elle avait quitté à l'âge de deux ans. (Elle y était cependant revenue deux fois à titre privée en 1968 et 1970.)

Après avoir passé trois jours dans la capitale, le couple princier s'est rendu à Edmonton et Jasper, en Alberta, ainsi qu'à Yellowknife et dans les régions de Resolute Bay et de Fort Smith, dans les Territoires du Nord-Ouest.

Durant la Seconde Guerre mondiale, la reine Juliana, qui était alors la princesse Juliana, s'était réfugiée au Canada à la suite de l'invasion de son pays. C'est ainsi que Margriet Francisca, son troisième enfant, est née au Ottawa Civic Hospital (Hôpital municipal d'Ottawa) le 19 janvier 1943. Afin que la princesse Margriet ne jouisse que de la seule nationalité néerlandaise, sa chambre fut décrétée provisoirement territoire néerlandais.

Les visiteurs princiers ont été accueillis à l'Aéroport international d'Ottawa par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et Mme Don Jamieson, et se sont rendus par la suite à Rideau Hall où ils étaient les invités de S.E. le gouverneur général et Mme Jules Léger.

Le lendemain, le couple princier a visité le Musée national de l'homme et fait le tour de la collection aéronautique nationale à l'aéroport de Rockcliffe avant d'assister, en fin d'après-midi, au carrousel musical présenté par la Gendarmerie royale du Canada. Dans la soirée, la Princesse et son époux étaient les invités d'honneur à un dîner dansant offert par S.E. le gouverneur général et Mme Léger et auquel assistèrent plus d'une centaine de convives dont le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliot Trudeau.

Le 9 juin, la princesse Margriet, qui siège depuis quelques années au bureau permanent de la Croix-Rouge néerlandaise, a visité le bureau d'Ottawa de la Croix-Rouge canadienne, tandis que M. van Vollenhoven s'entretenait avec des fonctionnaires du ministère des Transports. Une réception offerte par le chargé d'affaires ad interim de l'ambassade des Pays-Bas et Mme Donker van Heel suivit et permit aux visiteurs de rencontrer des membres de l'importante communauté néerlandaise établie au Canada.

Visite en Alberta et dans le Grand Nord

Le 10 juin, les visiteurs princiers ont pris l'avion pour Edmonton afin d'assister, en qualité d'invités d'honneur, au vingt-septième congrès de la Légion royale canadienne au cours duquel la Princesse devait prendre la parole. Rappelons que la Légion est "le parrain d'honneur" du prince Floris, quatrième fils de la princesse Margriet. Un déjeuner a été également offert par le lieutenant-gouverneur de l'Alberta et Mme Ralph Steinhauer

en l'honneur du couple princier.

Après un court séjour à Jasper, la princesse Margriet et son époux se sont rendus à Yellowknife où ils étaient les invités du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Accueillis à l'aéroport par M. Stuart Hodgson, commissaire des Territoires, le couple princier a visité l'hôtel de ville puis a participé à la cérémonie d'ouverture du nouvel édifice de la filiale Vincent Massey de la Légion royale canadienne. Une mini-tournée les a conduits en différents points du Grand Nord canadien: Resolute Bay, l'île Beechev où il v eut le dévoilement d'une plaque et le dépôt de souvenirs à un montjoie, Grise Fiord où ils ont participé à une excursion en traîneau à chiens, et Gladan Point où les visiteurs ont partagé un repas avec le personnel du réseau avancé de pré-alerte.

Ce programme fort chargé s'est terminé par la visite du parc national de Wood-Buffalo, dans la région de Fort Smith.

Le 18 juin, la princesse Margriet et sa suite quittaient Edmonton à bord d'un avion pour rentrer à Amsterdam.

Relations entre le Canada et la Hollande

La présence officielle canadienne aux Pays-Bas remonte à 1922, année où fut ouvert un bureau commercial à Rotter-



Mlle Gladys Moorhead (ci-dessus) tient la princesse Margriet dans ses bras, quelques jours seulement après sa naissance à Ottawa en 1943. "Tout le monde voulait la voir. C'était vraiment un beau bébé" se souvient Mlle Moorhead qui était infirmière.

dam. Cette mission resta active jusqu'en 1940. Entre-temps, en 1938, le Canada avait établi une légation à La Haye, sa quatrième après celles de Washington, Tokyo et Paris. Cette mission fut également fermée à cause de la guerre mais, dès 1945, le Canada se réinstallait provisoirement dans un hôtel de La Haye et, l'année suivante, la légation était promue au rang d'ambassade.

La coopération entre les deux pays s'est étendue à de nombreux domaines. Les échanges culturels, et particulièrement les échanges commerciaux, sont considérables et en constantes évolution. L'immigration a aussi traditionnellement joué un rôle important: en effet, on estime à un demi-million environ le nombre de Canadiens d'origine néerlandaise, la plupart attachant une importance toute particulière au maintien de liens étroits avec la mère-patrie.

Au sein de divers organismes internationaux, dont l'ONU et l'OTAN, un excellent esprit de collaboration a toujours régné entre les délégations des Pays-Bas et du Canada. Les Néerlandais sont souvent apparus comme des interlocuteurs de premier choix. Ils se sont d'ailleurs montrés très ouverts aux demandes canadiennes visant à établir des discussions et une relation contractuelle avec les Communautés européennes.

Les visites les plus récentes de dignitaires néerlandais au Canada sont celles du premier ministre, M. Joop den Uyl, en mai 1975, du ministre de la Justice, devenu depuis lors premier ministre, M. Andreas A.M. van Agt, en mai 1976, et enfin du ministre des Affaires étrangères, M. van der Stoel à l'occasion de la signature du lien contractuel Canada-CEE, en juillet 1976. Le premier ministre Trudeau a visité les Pays-Bas en mars 1975 dans le cadre de la tournée qu'il effectuait alors en Europe de l'Ouest. Rappelons enfin, d'une part, qu'en avril 1971, l'ex-gouverneur général, M. Michener, et Mme Michener ont visité les Pays-Bas, accompagnés du secrétaire d'État aux Affaires extérieures d'alors, M. Mitchell Sharp et, d'autre part, que la reine Juliana des Pays-Bas a fait ces dernières années plusieurs visites privées au Canada ainsi qu'une importante visite officielle en 1967, année de l'Exposition internationale de Montréal.

Relations économiques et commerciales En 1977, la valeur globale des échanges avec les Pays-Bas s'établissait à \$702



La princesse Margriet, M. Pieter van Vollenhoven et leurs quatre fils, le prince Maurits, le prince Bernhard, le prince Pieter-Christiaan et le prince Floris.

millions, soit plus de deux fois les \$349 millions de 1972. Dans ces échanges, le Canada occupe une position excédentaire depuis plus de dix ans. Cet excédent est passé de \$266 millions en 1976 à \$323 millions en 1977, ce qui témoigne d'un accroissement des exportations vers les Pays-Bas.

Exportations

Les exportations canadiennes vers les Pays-Bas ont atteint \$510,8 millions en 1977, soit un accroissement de près de \$65 millions par rapport à 1976. Elles se composent principalement de produits agricoles (blé, colza), de matériaux industriels (minerais de fer, fer et acier de première transformation, amiante), de produits forestiers (pâte de bois, bois d'oeuvre, contreplaqués) et de produits chimiques. Le transit par le port de

Échanges canado-néerlandais (en millions de dollars)		
	Exportations canadiennes	Importations canadiennes
1968	178,8	69,1
1969	185,0	78,7
1970	277,2	78,9
1971	234,0	76,4
1972	257,5	91,7
1973	281,6	118,1
1974	383,7	163,1
1975	471,5	158,3
1976	446,9	181,3
1977	511,8 (+14,5%)	190,5(+5,0%)

Rotterdam vers d'autres pays, surtout en Europe, compte pour une partie de ces échanges.

En 1977, les exportations de produits finis vers les Pays-Bas se sont chiffrées à près de \$41 millions et ont représenté 7,9 p.c. de l'ensemble des exportations vers ce pays, qui comprennent principalement des pièces d'avion, des machines de bureau, des scies à chaîne, des automobiles, de l'équipement de télécommunication, des vêtements et des chaussures.

Importations

Les importations canadiennes ont atteint \$191 millions en 1977, soit une augmentation de \$10 millions par rapport à 1976. Elles se composaient principalement de produits alimentaires et agricoles (cacao et préparations à base de chocolat, fromage, boissons alcoolisées, tabac, arbres et plantes), de produits chimiques (herbicides, alcool et dérivés) et de produits finis (machines de bureau, équipement électrique, pièces et accessoires pour navires et bateaux).

Le 14 juin 1955, la Princesse accomplit son premier acte officiel en posant la première pierre de la nouvelle chancellerie de l'ambassade du Canada à La Haye. Elle avait 12 ans.

Investissements bilatéraux

Les investissements directs des Pays-Bas au Canada s'élevaient à \$678 millions à la fin de 1975. Les Pays-Bas venaient au troisième rang pour leurs investissements directs au Canada, après les États-Unis et le Royaume-Uni. Ces investissements se concentrent dans les produits alimentaires, le tabac, les opérations minières et pétrolières, les matériaux de construction ainsi que l'équipement électrique et électronique.

La valeur des investissements canadiens directs aux Pays-Bas est en comparaison assez peu importante: \$72 millions (à la fin de 1975). Les principaux investisseurs canadiens aux Pays-Bas sont: MacMillan Bloedel Ltée, Massey-Ferguson Ltée, Polysar Ltée, Campeau Corporation Ltée, Captain Int'l Industries Ltée et Dustbane Enterprises Ltée.

D'autre part, les relations culturelles entre les deux pays ont connu un épanouissement continuel, que soulignera notamment en juin prochain la tournée que doit faire le Ballet national du Canada dans le cadre du Festival de la Hollande.

Début de l'enquête Santé Canada

A la mi-mai débutait, dans les provinces de l'Atlantique, l'Enquête Santé Canada, étude menée à l'échelle nationale pour obtenir des renseignements sur l'état de santé des Canadiens et pour savoir dans quelle mesure ils sont exposés à des risques. L'enquête se poursuivra au Québec et en Ontario à partir du 12 juin, puis dans la région des Prairies et de la Colombie-Britannique à partir du 3 juillet.

Chaque année, l'enquête touchera 12 000 foyers environ (soit quelque 38 000 personnes). En 1978, des répondants de 78 localités y participeront. Les foyers visités par les enquêteurs seront choisis au hasard par Statistique Canada qui partage la responsabilité de cette initiative avec le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Un enquêteur se rendra dans chaque maison et remplira un questionnaire général sur les membres de la famille, sur leur santé et l'utilisation qu'ils font des services de santé. Chaque personne de 15 ans et plus remplira un questionnaire confidentiel portant sur le mode de vie, les habitudes d'exercice physique, l'usage du tabac, la consommation d'alcool et la conduite au volant.

Dans un tiers des ménages, l'intervieweur effectuera une seconde visite. Il sera alors accompagné d'une infirmière qui procédera à un ensemble de mesures et de tests physiques: tension artérielle, poids, taille, pli cutané, prélèvement sanguin, pour évaluer l'état immunitaire et certains facteurs de risques, et, enfin, administration du physitest canadien pour évaluer la capacité cardiaque et pulmonaire. On demandera à chaque membre de la famille, âgé de deux ans et plus, de subir l'un ou l'autre, ou encore l'ensemble des examens physiques, qui se feront tous à domicile.

Les participants recevront les résultats par la poste et, s'ils le désirent, un exemplaire sera envoyé à leur médecin de famille. Les répondants sont libres d'accepter ou non de participer à cette étude.

Les données de l'Enquête Santé Canada permettront de compléter l'information actuellement disponible — laquelle provient surtout des statistiques démographiques et des dossiers d'assurancemaladie — et elles permettront aux gouvernements fédéral et provinciaux, aux associations professionelles et aux chercheurs universitaires de prévoir les besoins de la population. Par exemple, l'enquête portant notamment sur le degré d'exposition aux risques de maladies futures, il sera possible de prendre les mesures nécessaires pour réduire ces risques et de prévenir ainsi les problèmes subséquents.

L'Enquête Santé Canada se distingue tant par son contenu que par sa formule des recherches effectuées dans d'autres pays. Ces dernières sont axées sur le taux de morbidité et la prestation des soins; l'enquête canadienne insiste au contraire sur les habitudes de vie et la santé. Sur le plan des informations recueillies, elle est aussi plus complète parce qu'elle a recours à des entrevues et à des mesures physiques; elle est également plus pratique car les mesures physiques sont prises au domicile des participants.

Les premiers résultats de l'Enquête Santé Canada devraient être disponibles en 1979.

Fromages canadiens présentés à New York



Au mois de juillet, des spécialistes en commercialisation du gouvernement fédéral et de l'industrie fromagère organiseront une exposition, au consulat canadien de New York, dans le but d'assurer la vente de 9 000 quintaux de fromages de spécialité. Des transformateurs et des grossistes de tous les coins des États-Unis participeront à cet événement.

Le Canada expédie déjà aux États-Unis 4 500 quintaux de Cheddar vieilli, 1 800 quintaux de Cheddar non vieilli et 4 500 quintaux de fromages fondus et de spécialité. Une vente supplémentaire de 9 000 quintaux de fromages ouvrirait un marché

de 90 000 quintaux de lait aux producteurs canadiens et serait un excellent stimulant pour l'industrie laitière.

Environ la moitié des 67 variétés de fromage fabriquées au Canada sera exposée à New York.

Loin de voir dans le fromage canadien de spécialité une menace à leur marché, les transformateurs et les grossistes américains y voient une façon de compléter la gamme de leurs produits.

Pour conquérir ce nouveau marché, Agriculture Canada travaille de concert avec le ministère de l'Industrie et du Commerce, des fromagers, la Commission canadienne du lait et le Bureau canadien des produits du lait.

La construction au Canada (1976-1978)

Le volume de la construction s'est élevé à \$33 131,2 millions en 1976 et à \$35 753,2 millions en 1977 et l'on s'attend qu'il croisse à \$37 865,5 millions en 1978. Le programme de construction prévu pour 1978 dépasse en volume celui de 1977 de \$2 112,3 millions ou de 5,9 p.c., comparativement à une hausse de 16,8 p.c. en 1976 et 7,9 p.c. en 1977. La hausse enregistrée en 1977 est inférieure de 8,1 p.c. à celle qu'on avait prévue pour cette année-là.

On s'attend que les dépenses augmentent dans toutes les provinces en 1978, avec des hausses importantes de 2,7 p.c. à Terre-Neuve et dans l'Île-du-Prince-Edouard, de 8.3 p.c. en Nouvelle-Écosse. de 8 p.c. en Colombie-Britannique et de 7.5 p.c. en Saskatchewan. En 1978 on estime que la nouvelle construction augmentera de 5,4 p.c. tandis que les réparations hausseront de 8,5 p.c. La valeur des travaux de génie, à 42.8 p.c. du total prévu pour 1978, est de 9.4 p.c. supérieure à celle de 1977 tandis que la construction de bâtiments (57,2 p.c.) ne dépasse que de 3,4 p.c. celle de 1977. Cette poussée du groupe du génie est surtout attribuable aux projets de réseaux électriques et d'installations de gaz et de pétrole. Ainsi qu'on l'a souligné, la construction de bâtiments augmentera probablement de 3,4 p.c. et l'augmentation du volume se fera surtout dans le groupe "habitations" et celui des bâtiments commerciaux, tels les édifices à bureaux, les magasins et les entrepôts. Les dépenses en construction de bâtiments industriels vont diminuer de \$173,4 millions ou de 10,5 p.c.

La chronique des arts

Mme Antoinette Giroux nommée à l'Ordre du Canada

Mme Antoinette Giroux, comédienne québécoise bien connue, a été nommée officier de l'Ordre du Canada.

Son Excellence M. Jules Léger, Chancelier et compagnon principal de l'Ordre, connaissant l'état de santé précaire de Mme Giroux, a jugé bon d'avancer sa nomination et lui a présenté son insigne le 1er juin, lors d'une cérémonie privée qui s'est tenue à l'Hôtel-Dieu de Montréal.

La carrière de Mme Antoinette Giroux commence en 1924.

Au Canada français, nul n'ignore les noms de Mme Giroux et de sa soeur Germaine. Toutes deux ont joué les plus beaux rôles du répertoire et du théâtre moderne. Pendant de longues années Mme Giroux fut la grande jeune première du théâtre, cumulant même à une certaine période les métiers de comédienne et de directrice du théâtre Stella où elle forma sa propre troupe.

En 1924, elle fut la première boursière du gouvernement du Québec, avec Jacques Auger. Elle débuta à Paris sous la direction de son professeur, Denis d'Inès.



Antoinette Giroux dans Rue des pignons (1974).

Dès les débuts de la radio, elle fut appelée à jouer de grands rôles, participant à des radio-feuilletons dont le plus populaire fut *Histoire d'amour* d'Henri Letondal. A la télévision, elle a joué régulièrement pendant les vingt-cinq dernières années. On peut citer en particulier les télé-romans *Joie de vivre*, de Jean Després et *Rue des Pignons*, de Mia Riddez. Au théâtre du Nouveau Monde elle joua dans *Pygmalion*, une adaption d'Eloi de Grandmont de la pièce de George Bernard Shaw.

Conte amérindien présenté par le Théâtre sans fil



Ciel Bleu lançant le javelot.

Au début de l'année, le Théâtre sans fil présentait à la salle Fred-Barry de la Nouvelle Compagnie théâtrale, à Montréal, une pièce tirée d'un conte indien, Ciel bleu prend femme. La pièce a fait l'objet d'un excellent article de M. Adrien Greslin, article paru dans Le Devoir du 25 février et dont on trouvera le texte ci-dessous.

Conte érotique amérindien, Ciel Bleu prend Femme relate l'histoire du guerrier Ciel Bleu courtisant la belle Powomis qui lui refuse ses faveurs. Plus s'accumulent les infructueuses tentatives de séduction, plus le héros languit. Seules les délicates puissances des sorciers pourront lui venir en aide.

Marielle Bernard a signé l'adaptation de cette légende indienne recueillie au lac Nipigon, dans le sud-ouest de l'Ontario. Entre les mains du Théâtre sans Fil (TSF), ce récit d'amour mêlé de magie envoûtante, devient un jeu de formes, de couleurs et de rythmes; en un mot, un poème visuel.

Le Théâtre sans Fil existe depuis bientôt sept ans. Sa recherche, tant dans la fabrication que dans la manipulation des marionnettes géantes pour adultes, présente un intérêt indéniable. Depuis L'Araignée (en 1971), espèce de Nô d'ici et première production du groupe, en passant par Les Jeux sont faits (1974), le TSF poursuit sa démarche.

Les marionnettes indiennes conçues par le TSF sont d'une grande beauté avec leurs visages bariolés et leurs costumes colorés. L'exécution de leurs gestes atteint un haut niveau de stylisation. C'est le propre tant de la marionnette que de la légende. Chaque action est effectuée avec lenteur, appuyée à l'extrême. Pensons aux affrontements entre les guerriers de la tribu: lancer du javelot, bataille, chasse en forêt précédée de la danse des chevreuils. De ce rythme particulier naît une ambiance étrange, propice à la magie, au rêve. Le spectateur se laisse en quelque sorte gagner par le poème visuel qui se. déroule doucement devant lui.

Les manipulateurs Jean-Pierre Brosseau, Jocelyne Décarie, Robert Lacelle, Claire Ranger et André Viens (ces deux derniers signent également la mise en scène) offrent un jeu minutieusement réglé. L'harmonie des composantes de la présentation ne se dément pas un instant. Les décors et costumes de Jean-Charles Martel, la musique de Pierre Voyer et les voix des deux narrateurs, Marielle Bernard et Pascal Rollin, ont la tonalité tranquille du récit. Seules les scènes d'amour entre les deux grenouilles au bord de l'étang et la danse du sorcier viennent briser quelque peu le déroulement.

Ciel Bleu prend Femme est une histoire à voir et à entendre.



La chanteuse d'amour (debout) essaie de vendre ses chansons à Ciel Bleu.

Le temps d'agir...(suite de la page 2)

fédéral. Ce statut juridique et la procédure de désignation de ses juges sont épisodiquement remis en cause, ce qui porte atteinte au prestige de ce tribunal comme interprète en dernière instance de la Constitution.

• La procédure d'amendement de la Constitution n'est pas adéquatement définie et exige toujours, pour certains titres. l'intervention du Parlement britannique.

Orientations du renouvellement

Le gouvernement a donc proposé que la nouvelle constitution du Canada contienne les dispositions suivantes:

- Cette déclaration des objectifs visera à exprimer ce que le Canada signifie pour nous tous. Le gouvernement entend publier un projet de déclaration afin d'orienter la recherche, par les citoyens et les gouvernements du pays, d'un texte exprimant au mieux l'esprit et les objectifs qui animent les Canadiens.
- Le gouvernement présentera un projet de Charte des droits et libertés. Non seulement ce document inclura-t-il les principaux droits politiques et juridiques des citoyens, lesquels sont déjà reconnus dans diverses lois fédérales et provinciales, mais il innovera en établissant de nouveaux droits pour tous les citoyens canadiens de résider et de travailler là où bon leur semble au pays, et en instaurant de nouvelles garanties pour les minorités de langue officielle. Une de ces garanties portera sur le droit des minorités de langue française ou de langue anglaise d'avoir accès à des services essentiels dispensés dans leur langue officielle et de pouvoir faire instruire leurs enfants dans cette langue, là où le nombre le justifie.
- Le gouvernement estime que la répartition des pouvoirs législatifs prescrite par

la nouvelle constitution devra mettre le plus efficacement possible les deux ordres de gouvernement au service de la population. La fédération canadienne se caractérisant déjà par sa très grande décentralisation, un transfert massif des pouvoirs du gouvernement fédéral aux provinces ne résoudrait pas nos problèmes. Le gouvernement prévoit plutôt une combinaison judicieuse de changements, dans les deux sens...

- Il faudra donc chercher à supprimer les chevauchements et les doubles emplois qui n'ont pas leur raison d'être....
- Le gouvernement est disposé en outre à examiner avec les provinces l'extension des domaines de compétence concurrente, et la reconnaissance à l'un ou à l'autre ordre de gouvernement d'un pouvoir prépondérant dans des secteurs pré-
- · Notre constitution actuelle ne traite qu'indirectement ou pas du tout, de principes importants ou de certaines institutions du pouvoir fédéral. Le gouvernement entend donc faire des propositions pour combler cette lacune.
- Le gouvernement propose que le Sénat soit remplacé par une Chambre de la Fédération. Les provinces joueraient un rôle dans le choix des membres de la nouvelle Chambre. De plus, la composition de cette Chambre assurerait une meilleure représentation aux régions de l'Est et, surtout, de l'Ouest du pays.
- Un des piliers de notre système de gouvernement, la Cour Suprême, devrait être établie par la Constitution. Il serait approprié que les gouvernements provinciaux aient voix au chapitre lorsque le gouvernement du Canada procède à la nomination des membres de ce tribunal.
- Nous devons en arriver à une entente afin de pouvoir modifier nous-mêmes tous les aspects de notre constitution...

Échéancier et processus

La phase 1 – La première phase du renouvellement portera sur les dispositions constitutionnelles que le Parlement fédéral peut modifier de sa propre autorité. Ces dispositions touchent la Cour Suprême, la Chambre de la Fédération. l'exécutif fédéral, la déclaration des objectifs et la charte des droits. Cette phase devra être terminée et les mesures législatives qu'elle nécessitera promulguées avant le 1er juillet 1979.

La phase II - La deuxième phase portera sur les dispositions constitutionnelles dont la modification requiert la coopération des autorités fédérales et provinciales. Le gouvernement fédéral a pour objectif de terminer cette phase pour que nous puissions proclamer la nouvelle Constitution du Canada avant le 1er juillet 1981.

Nous célébrerons, cette année-là, le cinquantième anniversaire de l'accession du Canada à l'indépendance formelle et à la souveraineté internationale par le statut de Westminster. Il serait hautement souhaitable que nous puissions marquer cet anniversaire en proclamant notre nouvelle constitution.

Le gouvernement soumettra bientôt au Parlement et au peuple des propositions détaillées en ce qui touche la première phase du renouvellement constitutionnel. On ne doit pas s'attendre à ce que ces propositions soient adoptées pendant la session en cours, ou sans modifications; leur publication visera plutôt à engager les consultations les plus larges. Ces consultations permettront de formuler des propositions définitives afin d'accomplir la première étape du renouvellement...

Nouvelles brèves

La Société pour l'expansion des exportations (SEE) et un consortium de banques canadiennes, dirigé par la banque Toronto Dominion, ont préparé le plus important programme de financement jamais réalisé pour appuyer une vente canadienne à l'exportation. Ce programme porte sur des prêts de \$626 millions à l'appui d'un contrat accordé à Canadian Bechtel Ltd. en vue de la construction d'une usine de traitement de gaz naturel en Algérie.

L'Université de Sherbrooke dispensera à compter du mois de septembre prochain un nouveau programme de troisième cycle en littérature canadienne comparée.

Le plus ancien quotidien de Montréal, The Gazette, vient de fêter son bicentenaire.

Le chef de l'Opposition à la Chambre des communes, M. Joe Clark, a célébré son trente-neuvième anniversaire le 5 juin.

Au cours du congrès de l'ACFAS qui s'est tenu récemment à Ottawa, M. Louis O'Neil a été élu président de l'Association. M. O'Neil est directeur du service des personnels à l'Université de Sherbrooke (Québec).

Hebdo Canada est publié par la Direction des services de l'information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence en indiquant la source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous

adressant au rédacteur en chef.

This publication is also available in English under the title Canada Weekly.

Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el titulo Noticiario de Canadá.

Ahnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Title Profil Kanada.